

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 30 Janvier 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le trente _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C - DE MATOS C.

Absents : ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Excusé : OZDEMIR Y.

Procuration est donnée par PITTION V. à RAVET V.

Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.

Procuration est donnée par BARBERIS P. à COLOMBET M.

Procuration est donnée par KILIC D. à VINCENT B

Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.

Secrétaire de Séance : CERQUEIRA Carlos

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
22/01/2025

Date d'affichage
22/01/2025

OBJET

CONVENTION de groupement de commande pour l'achat de prestations de services juridiques

Rapporteur : Véronique RAVET

Dans le cadre du plan de cohésion et de solidarité de territoire, de nombreuses communes ont fait part à HBA de leur besoin d'un service de prestations juridiques, leur permettant de sécuriser les actes au quotidien.

Après examen, HBA a validé le fait d'avoir recours à un service externalisé, offrant ce type de prestations.

22 communes ont répondu favorablement à la proposition de groupement proposée par Haut-Bugey Agglomération, elle-même intéressée par ce projet.

Afin de mutualiser l'achat de ces prestations, il y a nécessité de recourir à une convention de groupement de commandes, conformément au Code de la Commande Publique.

Il est précisé que la durée des prestations s'étendra sur une année civile, soit en 2025 et n'est pas reconductible. Les parties conviendront des suites à donner à ce programme par la suite.

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVE **à l'unanimité** les modalités de la convention de groupement de commande, avec les 22 communes et Haut-Bugey Agglomération, pour une durée de 1 an, soit sur l'année civile 2025.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les formalités inhérentes à cette convention.

Suivent les signatures

Le Secrétaire
Carlos CERQUEIRA



Le Maire,
Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250130-D_2025_01_30_04-DE
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025